



# INFO-PORTAGE

Journal municipal



Crédit photo : François Robert

Chers Portageois, Chères Portageoises,

Le retour du beau temps et l'été qui approche à grands pas sont synonymes de dynamisme, de rassemblements et d'activités en plein air. Comme conseiller municipal, je suis heureux de constater l'effervescence qui s'installe dans notre communauté à l'approche de la saison estivale.

Nos équipes travaillent activement à la préparation des différentes programmations estivales, que ce soit pour les loisirs, les événements culturels ou l'aménagement de nos espaces publics. Nous avons à cœur de vous offrir un été agréable, animé et sécuritaire. J'en profite pour vous informer des changements à venir cet été à notre quai qui deviendra entièrement piétonnier. Ce changement a pour but de rendre le quai agréable pour tous et sécuritaire. Vous avez plus d'informations à la page suivante.

Je vous invite à rester à l'affût des communications municipales dans les prochaines semaines pour ne rien manquer des nouveautés et activités à venir.

Au plaisir de vous croiser cet été.

Stéphane Fraser, conseiller municipal

# QUAI

## ZONE PIÉTONNIÈRE

**La Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris la décision de rendre son quai entièrement piétonnier.**

La Municipalité souhaite que les citoyens se réapproprient le quai afin d'en faire un lieu de vie rassembleur, sécuritaire et dynamique.

À partir du **2 juin 2025**, le quai sera entièrement fermé à la circulation, à partir de la Route du Fleuve.

Dans ce contexte, une zone de débarcadère de 5 minutes sera ajoutée devant le bâtiment de la piscine.

La rampe de mise à l'eau sera toujours disponible. Les citoyens qui souhaitent mettre une embarcation à l'eau pourront descendre leur embarcation à la plage, mais devront aller stationner leur véhicule dans les stationnements municipaux.

Les stationnements municipaux seront davantage identifiés afin de bien orienter les citoyens et les visiteurs vers les espaces disponibles.



# LOISIRS

## RENCONTRE D'INFORMATIONS - CAMP DE JOUR 2025

Une rencontre d'information concernant la saison 2025 du camp de jour se tiendra le **mercredi 23 avril à 19 h, à la salle Gilles-Moreau**. À cette occasion, la thématique et le guide du parent seront présentés par Enric Cloutier, coordonnateur loisirs et responsable du camp de jour. Une période de questions est également prévue. Notez que notre équipe d'animation n'est toujours pas complète et qu'il est toujours possible de déposer sa candidature au [loisirs@nddp.ca](mailto:loisirs@nddp.ca).



### NOUS EMBAUCHONS

ENVOIE TA CANDIDATURE AU [loisirs@nddp.ca](mailto:loisirs@nddp.ca)

#### Pendant l'été 2025, tu aimerais :

- préparer une programmation d'activités originale chaque semaine ;
- animer et agir comme motivateur auprès d'enfants de 4 à 12 ans ;
- t'assurer que les enfants sont en sécurité, heureux et respectueux ;
- passer un été à l'extérieur dans l'un des plus beaux villages du Québec.

#### Si tu as envie de faire partie de l'équipe, tu dois :

- être disponible pendant la semaine de juin à août ;
- être dynamique, aimer travailler en équipe, être créatif et avoir une bonne capacité d'adaptation.

La formation RCR est un atout !

Pour plus d'information ou pour postuler  
Enric Cloutier au [loisirs@nddp.ca](mailto:loisirs@nddp.ca)  
418 862-9163 p.225

## FONDS NOËL-LIZOTTE POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

Les inscriptions pour le camp de jour approchent à grands pas ! Si votre budget est restreint, sachez que le Fonds Noël-Lizotte peut vous venir en aide. Pour en savoir plus, communiquez avec : Mme Lucie Desrosiers au 418 862-8284 ou Mme Suzette de Rome au 418 862-7165. N'hésitez pas à les contacter.

## INSCRIPTIONS SAISON DE SOCCER 2025

Cette année encore, l'organisation *Panthers Football Academy* sera responsable des cours de soccer dans notre municipalité. Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur notre Page Facebook et cliquez sur le lien dans la publication épinglée.

Pour plus d'informations, communiquez avec Roldège Arius au [panthersfootballacademy@gmail.com](mailto:panthersfootballacademy@gmail.com).

# GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS - 24 MAI 2025

9 h - 12 h

# 24

MAI

# Grand ménage du printemps



Chalet des sports  
200 côte de la mer



## BAZAR D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Des tables seront mises à la disposition des citoyens dans le Chalet des sports pour de la vente à bas prix ou de l'échange d'équipement sportif usagé.

Apportez le matériel que vous voulez vendre ou échanger ou venez simplement trouver de l'équipement à prix abordable!

À noter que la Municipalité n'est pas responsable du matériel. Vous devez donc vous charger de ramener le matériel invendu.



## DISTRIBUTION D'ARBRES

La distribution d'arbres gratuits est de retour ! La Municipalité invite ses citoyens à venir se procurer un arbre gratuitement lors de cette journée. Quelques essences seront disponibles. Premier arrivé, premier servi !



## NETTOYAGE DE FOSSÉS

Accompagnés des membres du Comité environnement de la Municipalité, nous convions les citoyens à venir procéder au nettoyage des fossés de bord de route aux alentours du Chalet des sports.

La Municipalité fournit l'équipement de protection aux citoyens intéressés à participer.



## ÉCHANGE DE SEMENCES ET SEMIS

Qui dit printemps dit également semences et semis ! Les citoyens qui le souhaitent pourront vendre à bas prix ou échanger des semences, boutures de plantes et semis lors de cette journée.

Ressources naturelles  
et Forêts

Québec 

**afbl**  
association forestière bas-laurentienne

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## BIENVENUE AUX CANDIDATURES : SÉANCES D'INFORMATION PARTOUT AU QUÉBEC

Dans le cadre des élections générales municipales de 2025, la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, invite les citoyens et citoyennes qui souhaitent poser leur candidature ou envisagent de le faire à participer à des séances d'information qui auront lieu dans l'ensemble des régions du Québec.

Offertes par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ces rencontres virtuelles seront l'occasion pour les futurs candidats et candidates d'en apprendre plus sur les rôles et responsabilités des personnes élues, des municipalités et de leur conseil municipal. Les démarches à réaliser pour déposer sa candidature seront également abordées et des ressources d'accompagnement postélectorales seront présentées. Notons que le dépôt officiel des candidatures sera possible entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, alors que le scrutin se tiendra le 2 novembre.

### Comment trouver une séance près de chez-moi ?

Le calendrier des séances d'information peut être consulté dès maintenant. Des séances y seront ajoutées au fil des prochains mois. Les personnes intéressées sont invitées à visionner une capsule vidéo mettant en contexte ces rencontres. Elles peuvent également contacter la direction régionale du MAMH de leur territoire pour en apprendre davantage.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du gouvernement du Québec sous l'onglet «Élections municipales 2025».

# CONSEIL MUNICIPAL



LUNDI 5 MAI



19 h 30



200, cote de la Mer - Salle Gilles-Moreau



# ENVIRONNEMENT

## LE CAFÉ RÉPARATION 'RÉPARE TES TRUCS' AU FAB LAB, C'EST LE 26 AVRIL

En collaboration avec le comité environnement, le Fab Lab du CEGEP de Rivière-du-Loup invite ce printemps les Portageois à son atelier 'Répare tes trucs'.

Comment ça marche : On se présente avec nos objets défectueux et, avec l'aide de ressources sur place, on apprend à faire des réparations simples et à donner une nouvelles vie à nos trucs.

Quand : Samedi le 26 avril, de 13h à 16h30

Où : Fab Lab, CEGEP de Rivière-du-Loup, entrée principale (80 Frontenac), au sous-sol local B-023.

Coût : Gratuit, à part les matériaux (généralement peu coûteux)

Quoi : Petits électros, pièces de bois, plastique etc. à réparer (sauf: micro-ondes, chaufferettes, télévisions et gros électros nécessitant des pièces).

Comment participer : Pour s'inscrire et prendre rendez-vous (pour minimiser les attentes), avant le 25 avril à 12h, on envoie un courriel (titré Fab Lab) à la Municipalité, [reception@nddp.ca](mailto:reception@nddp.ca) en indiquant:

- Votre nom et votre numéro de téléphone, ce que vous avez à réparer et si vous avez besoin de transport pour vous rendre au Fab Lab.

- On vous rappellera pour confirmer votre inscription, l'heure de votre rendez-vous, et répondre à vos questions au besoin.

Alors en attendant, tandis que le printemps s'en vient, visitons caves et remises pour retrouver nos objets à réparer!



## OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

L'horaire de l'écocentre de Rivière-du-Loup, situé au 35 rue Henry-Percival-Monsarrat sera prolongé dès le lundi 7 avril.

L'écocentre sera ouvert **du lundi au samedi de 8 h à 16 h**. Présentez-vous, au plus tard, 15 minutes avant la fermeture.



# URBANISME / PATRIMOINE

## AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE : APPEL DE PROJETS

Vous avez un bâtiment ancien ayant une forte valeur patrimoniale et votre bâtiment se situe dans le secteur faisant l'objet du règlement sur les PIAA (plans d'implantation et d'intégration architecturale) de la Municipalité ?

Vous souhaitez restaurer votre bâtiment en conservant et en mettant en valeur l'architecture ancienne de votre bâtiment ? Vous pourriez être admissible à une aide financière pour des travaux de restauration des composantes architecturales caractéristiques d'intérêt des façades (principales et latérales) et de la toiture de votre bâtiment.

Les deux prochaines dates limites pour présenter une demande d'aide financière sont le 15 avril et 15 mai 2025 (avant 16 h 30).

Pour plus d'information sur le programme et pour connaître les bâtiments admissibles, visitez le site internet de la municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) sous l'onglet Espace citoyen / Programme patrimonial ou écrivez-nous à l'adresse courriel [amenagement@nddp.ca](mailto:amenagement@nddp.ca). Vous pouvez aussi nous laisser un message au 418 862-9163 poste 233.

Ce programme est rendu possible grâce la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, en vertu du programme Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, et ce, en collaboration avec la MRC de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

## AVIS PUBLIC - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal aura à statuer sur deux demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 5 mai 2025 à 19 h 30 à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer à Notre-Dame-du-Portage. Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à celles-ci, ou encore, peut se faire entendre en transmettant préalablement ses commentaires par courriel à l'adresse suivante: [directiongenerale@nddp.ca](mailto:directiongenerale@nddp.ca).

La première demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'une maison unimodulaire d'une largeur de 5,30 m (en devanture devant la rue) et comprenant une partie complémentaire, servant de salle de bain, d'une largeur de 3,14 m (sur un côté de la maison). La maison aurait comme adresse le 37 rue du Parc-de-l'Amitié (lot 6 515 296 du cadastre du Québec). Le projet déroge à deux dispositions du règlement de zonage no 2021-08-421 : 1) La largeur totale du bâtiment atteint 8,44 m alors que la norme maximale est de 5,3 m; 2) la partie complémentaire sert de salle de bain, alors que l'article 7.2.1.4 du règlement autorise que cette construction complémentaire serve plutôt de porche d'entrée.

La seconde demande consiste à autoriser le lotissement (morcellement) du lot 6 371 122 du cadastre du Québec comprenant le cimetière, l'église et la sacristie. Le lotissement déroge à la marge de recul arrière minimale (8 m) et à la marge de recul latérale minimale (3 m) prescrites audit règlement de zonage. De plus, une cheminée empiète dans la marge de recul arrière en contradiction avec une disposition prescrite au tableau 7.1 du règlement. Dans les faits, la nouvelle limite de propriété serait à 0,40 m de trois murs du bâtiment (sacristie et son passage couvert) et à 1,28 m d'un mur de la sacristie.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 9 avril 2025.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière  
418 862-9163 poste 222 / [directiongenerale@nddp.ca](mailto:directiongenerale@nddp.ca)

# AVIS PUBLIC

## est donné aux personnes intéressés ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

1. Le 7 avril 2025, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le « second projet de règlement numéro 2025-458 modifiant le règlement de zonage » et ce, à la suite d'une assemblée publique de consultation.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Voici une brève description de l'objet de ces dispositions :

- a) Régir la superficie maximale d'un pavillon de jardin et d'une pergola (dans toutes les zones sauf la zone 26);
- b) Régir la localisation possible d'un abri pour spa (dans la zone 26);
- c) Autoriser les spas et y encadrer leur superficie maximale et leur localisation (dans la zone 26);
- d) Préciser les notions de cours avant et arrière lorsqu'un terrain est adjacent à une rue mais que la façade et l'adresse du bâtiment sont sur une autre rue (dans toutes les zones).

La zone 26 comprend la rue du Parc-de-L'Amitié. L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité, en consultant l'annexe A du règlement de zonage.

Chaque disposition (concernant un objet du point a, b, c ou d) est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone touchée. Une demande relative à une telle disposition peut donc provenir de toute zone touchée et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal, 560 route de la Montagne à Notre-D.-du-Portage, au plus tard le 17 avril 2025 16h30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 avril 2025:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 avril 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 560 route de la Montagne à Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau : lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30; et vendredi de 8h30 à midi. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) sous l'onglet Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 9 avril 2025.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière  
418 862-9163 poste 222 / [directiongenerale@nddp.ca](mailto:directiongenerale@nddp.ca)

# CHRONIQUE DU CCU

## PIIA 2024 : BELLES RÉUSSITES ET SUCCÈS COLLECTIF

En 2024, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié les projets soumis par 39 propriétaires assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) et fait autant de recommandations au Conseil municipal. 34 d'entre eux étaient situés sur la route du Fleuve dont 2 présentés en vertu du *Règlement sur le site du patrimoine du noyau religieux*, 1 sur la rue de la Colline et 4 sur la route de la Montagne. À cela s'ajoute l'analyse de cinq demandes faites en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* qui s'applique à tout le territoire de la municipalité.

Certains projets de plus grande envergure ont fait l'objet d'un accompagnement particulier. Il est de plus en plus courant qu'un propriétaire demande un avis préliminaire au Comité consultatif pour s'assurer dès le départ que son projet est sur la bonne voie. Ils peuvent aussi compter sur l'expertise de Benoit Rheault, secrétaire du CCU et coordonnateur aménagement et urbanisme ainsi que sur la présence à mi-temps du nouvel inspecteur municipal, Mathieu Larrivière.

Nous sommes reconnaissants envers tous les propriétaires qui ont respecté la réglementation en vigueur et contribué à l'atteinte des objectifs fixés par la municipalité dans le *Règlement sur les PIIA* : préserver le caractère de villégiature de Notre-Dame-du-Portage et conserver la valeur patrimoniale de ses bâtiments. Nous les remercions de leur ouverture et de leur écoute, mais nous déplorons que certains concitoyens réalisent des travaux sans avoir fait une demande de permis. Ceux-ci devraient lire dans le dit règlement les recours de la municipalité auprès des contrevenants, car comme dit l'adage : «Nul n'est censé ignorer la loi».

Nous sommes conscients des exigences architecturales et financières qui incombent aux propriétaires de maisons patrimoniales. Remplacer des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC coûterait moins cher mais diminuerait l'authenticité d'un bâtiment ancien. Le *Programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale* soutient les propriétaires à la hauteur de leurs modestes moyens mais il n'en demeure pas moins qu'être le gardien d'un bâtiment patrimonial est une responsabilité exigeante. C'est tout à l'honneur des propriétaires.

Les projets d'intérêt patrimonial approuvés par la municipalité en 2024 sont de belles réussites, qu'ils soient reliés à des ouvrages d'envergure comme la rénovation d'une maison patrimoniale incendiée (le 516 route du Fleuve) ou à des projets plus modestes mais pertinents comme la rénovation de la verrière du 891 route du Fleuve.

Nous apprécions également la contribution des propriétaires qui ont bien intégré leurs maisons modernes ou contemporaines à la trame de la route du Fleuve, par exemple la rénovation de la façade d'un chalet des années 60 (le 571 route du Fleuve). Un plus grand défi encore : agrandir et convertir un chalet en maison habitable à l'année nécessite une intégration à l'environnement architectural. Ce qui peut se faire dans le quartier des Îles n'est peut-être pas pertinent sur la route du Fleuve. C'est le défi que relèvent les propriétaires du 509 route du Fleuve, situé sur un petit terrain en plein cœur du village.

Les petits projets ont aussi leur intérêt. Sur la route du Fleuve, plus de bacs et de thermopompes sont soustraits à la vue des passants. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie et pourquoi ne pas le faire en 2025.

Il n'y a pas de petites contributions à l'atteinte de nos objectifs collectifs. C'est la somme de tous les travaux réalisés en 2024 et ceux qui seront réalisés cette année, qu'ils soient mineurs ou d'envergure, qui fait de notre village un lieu toujours pittoresque, respectueux de son héritage, agréable à vivre et invitant pour les visiteurs qui viennent y séjourner.

Claire Simard, membre du CCU

# ATTENTION PIIA !

## ROUTE DU FLEUVE, RUE DE LA COLLINE, CÔTE DE L'ÉGLISE ET PARTIE ROUTE DE LA MONTAGNE

Vous habitez dans un secteur soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)\*?

Vous projetez, par exemples, de changer une porte ou une fenêtre à votre résidence? De changer le parement extérieur d'un bâtiment? De refaire votre toiture avec un nouveau matériau ou une nouvelle couleur? De construire ou d'agrandir une remise, une galerie ou une terrasse? D'installer une thermopompe ou un SPA?

Avant de commander ou d'acheter vos matériaux, assurez-vous que votre projet est conforme à la réglementation. Il est possible que votre projet doive être approuvé par le Conseil municipal et, le cas échéant, un délai supplémentaire s'appliquera avant l'émission du permis.

Pour plus d'information, contactez-nous via notre site web [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) en cliquant sur le lien « Demande de permis » en haut à droite sur la page d'accueil.

*\* Sont soumises au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : Toutes les propriétés de la route du Fleuve, de la rue de la Colline et de la côte de l'Église, ainsi que certaines propriétés situées au nord de la route de la Montagne (notamment entre les numéros civiques 489 et 659).*

## DIVERS

### ENREGISTREMENT DES CHIENS

Propriétaires de chiens, assurez-vous que votre animal est dûment enregistré !

Tout chien âgé de trois mois et plus doit porter une médaille d'identification.

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire d'enregistrement disponible au bureau municipal ou en ligne, dans la section Animaux de notre site web.

Une fois complété, envoyer à [reception@nddp.ca](mailto:reception@nddp.ca) ou passer au bureau municipal, situé au 560, route de la Montagne.



### VERSEMENT DE TAXES

L'administration municipale souhaite vous rappeler que le prochain versement de taxes municipales est exigible le 1er mai prochain.

Nous vous invitons à effectuer votre paiement dans les délais. Merci de votre collaboration !

### MERCI À NOS BÉNÉVOLES DU CHALET DES SPORTS

La municipalité tient à remercier messieurs Yves Michaud, Raymond Moreau et Robin Tremblay pour leur travail acharné dans les pistes de ski de fond cet hiver.

Grâce à leur engagement, les citoyens de Notre-Dame-du-Portage ainsi que les usagers sentiers ont pu profiter de pistes bien entretenues et en excellentes conditions. Merci !

# DIVERS



## Participe au concours

**Je Bénévole et toi ?**

Du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2025, présente-toi à ton Centre d'Action bénévole, demande l'autocollant et complète le coupon de participation.

Place l'autocollant sur ta voiture, ton agenda, ta résidence... l'important, c'est de montrer ta fierté d'être bénévole.

**TIRAGE RÉGIONAL TOTALISANT 1 500\$**

|                      |                     |                     |
|----------------------|---------------------|---------------------|
| 1 <sup>er</sup> PRIX | 2 <sup>e</sup> PRIX | 3 <sup>e</sup> PRIX |
| 800\$                | 500\$               | 200\$               |

Tirage le 7 mai 2025

**TIRAGE DE 300\$ DE CADEAUX DANS CHAQUE MRC**

DANS LE CADRE DE :

**En route vers le BÉNÉVOLAT!**

51<sup>e</sup> ÉDITION  
Semaine de l'action bénévole  
27 avril au 3 mai 2025

**CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU BAS-SAINT-LAURENT**



Corporation portageoise de développement

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE 27 AVRIL A 10H

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARÉE-DE-LIVRES  
560 ROUTE DE LA MONTAGNE

Venez prendre connaissance des dossiers réalisés et de ceux à venir ! Votre présence est importante ! Elle reflète votre appartenance à la municipalité.

ORDRE DU JOUR DE L'AGA

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences et du quorum
3. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
4. Lecture de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2024
6. Dépôt du rapport d'activités 2024
7. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2024
8. Nomination d'un vérificateur financier pour le prochain exercice financier
9. Élections des administrateurs
10. Vœux de l'assemblée
11. Levée de l'assemblée générale



## Par ici les châteaux

**JOUETS DE SABLE À PARTAGER**

La Corporation portageoise de développement souhaite offrir une deuxième vie à vos jouets de sable et de plage, en les mettant à la disposition des usagers à la plage à l'est du quai, au Parc des Grèves ainsi qu'au Parc de l'Anse.

Pour les dons, veuillez écrire à l'adresse : [corpo.dev.nddp@gmail.com](mailto:corpo.dev.nddp@gmail.com)



# MUNICIPALITÉ

## AVRIL 2025

## MAI 2025

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| 30       | 31    | 1     | 2        | 3     | 4        | 5      |
|          | ▲     |       |          |       |          |        |
| 6        | ●     |       |          |       |          |        |
|          | 🏛️    |       |          |       |          |        |
| 13       | 🏠     |       |          |       |          |        |
|          |       |       |          |       | ⊗        |        |
| 20       | ●     |       |          |       |          |        |
|          | ■     |       |          |       |          |        |
|          | ⊗     |       |          |       |          |        |
| 27       | ▲     |       |          |       |          |        |

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
|          |       |       |          | 1     | 2        | 3      |
|          |       |       |          |       |          |        |
| 4        | ●     |       |          |       |          |        |
|          | ■     |       |          | 🏛️    |          |        |
| 11       | 🏠     |       |          |       |          |        |
|          | ▲     |       |          |       |          |        |
|          | ■     |       |          |       |          |        |
| 18       | ●     |       |          |       |          |        |
|          | ■     |       |          |       |          |        |
| 25       | ▲     |       |          |       |          |        |
|          | ■     |       |          |       |          |        |

|   |                                   |    |                           |   |                                |
|---|-----------------------------------|----|---------------------------|---|--------------------------------|
| ▲ | Collecte des ordures              | 🏛️ | Conseil municipal         | ⊗ | Bureau municipal fermé (férié) |
| ■ | Collectes des matières organiques | 🏠  | Dépôt des demandes au CCU |   |                                |
| ● | Collecte du recyclage             |    |                           |   |                                |

## BIBLIOTHÈQUE

Coup de cœur : *Comment j'ai retrouvé Xavier Dupont de Ligonnès*. Une enquête drôle où l'écrivain Romain Puertolas raconte son obsession pour retrouver l'homme le plus recherché de France. Un récit loufoque où on sourit à son humour et à son imagination débridée. La finale désopilante vaut à elle seule la lecture du roman.

En nouveauté, deux essais pour nous aider à comprendre la montée du mouvement populiste mondial: « Les ingénieurs du chaos » de Giuliano da Empoli et « L'Amérique éclatée » de Romuald Sciora.

La bibliothèque de la Marée-de-livres est située au 560 route de la Montagne, selon les heures d'ouverture suivantes :

|          |                |
|----------|----------------|
| Mardi    | 13 h à 14 h 30 |
| Mercredi | 19 h à 20 h    |
| Vendredi | 15 h à 17 h    |
| Samedi   | 10 h 30 à midi |

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Bureau municipal - 560 route de la Montagne  
**418 862-9163**

### Horaire de la réception

|          |                                |
|----------|--------------------------------|
| Lundi    | 8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30 |
| Mardi    | Fermé                          |
| Mercredi | 8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30 |
| Jeudi    | 8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30 |
| Vendredi | 8 h 30 à midi                  |

Bureau de poste - 512 route du Fleuve  
 418 860-2385